

# Directive de la Municipalité

## Relax'Resto

### 9-10-11S - RAC

En collaboration avec le Centre de Rencontre et de Loisirs



## Table des matières

<b>ARTICLE 1 – GENERALITES</b> .....	<b>2</b>
1.1 Dispositif .....	2
1.2 Direction .....	2
1.3 Service administratif de l'enfance et de la jeunesse .....	2
1.4 Rôle de l'équipe d'animation du CRL.....	2
<b>ARTICLE 2 – FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>2</b>
2.1 Déroulement du temps de midi.....	2
2.2 Badge code-barres .....	2
<b>ARTICLE 3 – INSCRIPTION – TYPES D'ABONNEMENT – MENUS - CONFIRMATION</b> .....	<b>3</b>
3.1 Inscription.....	3
3.2 Types d'abonnement.....	3
a. Abonnement « régulier » .....	3
b. Abonnement « occasionnel » (sans jour fixe) .....	3
3.2 Menus.....	3
3.3 Confirmation d'inscription .....	3
<b>ARTICLE 4 – MODIFICATION - RENOUVELLEMENT</b> .....	<b>3</b>
4.1 Modification de contrat et résiliation de contrat .....	3
4.2 Renouvellement .....	3
<b>ARTICLE 5 - SANTE</b> .....	<b>3</b>
5.1 Régimes alimentaires .....	3
<b>ARTICLE 6 – GESTION DE L'ACCIDENT</b> .....	<b>4</b>
6.1 Accident de l'enfant .....	4
<b>ARTICLE 7 – ABSENCES - DÉCISIONS SCOLAIRES</b> .....	<b>4</b>
7.1 Signaler les absences.....	4
7.2 Décisions scolaires.....	4
<b>ARTICLE 8 – MODALITES FINANCIERES</b> .....	<b>4</b>
8.2 Défaut de paiement .....	5
<b>ARTICLE 9 – DOMMAGE A LA PROPRIETE – ASSURANCE RC</b> .....	<b>5</b>
9.1 Dommages à la propriété.....	5
9.2 Responsabilité civile .....	5
<b>ARTICLE 10 – RESPECT DE LA DIRECTIVE – EXCLUSION DE L'ENFANT</b> .....	<b>5</b>
10.1 Respect de la directive .....	5
10.2 Exclusion de l'enfant.....	5
<b>ARTICLE 11 – GLAND.MONPORTAIL.CH – Extrait « Politique de protection des données MonPortail »</b> .....	<b>5</b>
11.1 Gland.monportail.ch.....	5
11.2 Double authentification .....	6

**L'emploi du genre masculin a pour but d'alléger le texte et d'en faciliter la lecture.**

## **ARTICLE 1 – GENERALITES**

### **1.1 Dispositif**

Le Relax'Resto est un dispositif communal du Service de l'enfance et de la jeunesse sur le temps de midi.

Les élèves des 9-10-11S et RAC ont la possibilité de se restaurer durant leur pause de midi au Relax'Resto, situé au Collège de Grand Champ. Les jeunes sont accueillis sur deux étages pour profiter, autant d'un repas, que d'un espace d'activités, animé par le Centre de Rencontres et Loisirs, « CRL ».

Il est ouvert en période scolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h45 à 13h33, à l'exception des jours fériés et des vacances scolaires.

### **Hall d'entrée**

Le hall du théâtre est autorisé uniquement pour accéder au Relax'Resto et aux WC.

La Ville de Gland décline toute responsabilité en cas d'accident ou de non-respect de cette consigne.

### **1.2 Direction**

Il s'agit d'un dispositif communal du Service de l'enfance et de la jeunesse. La direction est assumée en partenariat avec l'association du Centre de Rencontre et de Loisirs (CRL), qui propose des animations aux jeunes présents.

### **1.3 Service administratif de l'enfance et de la jeunesse**

Le Service administratif de l'enfance et de la jeunesse répond de 8h00 à 17h00 et gère les inscriptions en ligne du Relax'Resto. Un répondeur est à disposition dans tous les autres cas, sauf raison technique majeure.

### **1.4 Rôle de l'équipe d'animation du CRL**

Sur le temps du midi, les jeunes sont guidés par une équipe d'animation du CRL. Elle peut être amenée à appeler le représentant légal en cas de nécessité.

Leur rôle est de :

- Veiller à la sécurité des jeunes, tant physique qu'affective
- Prévenir et/ou réguler les conflits et permettre aux jeunes d'apprendre à négocier entre eux
- Favoriser la vie en collectivité en proposant des activités ludiques, créatives et/ou sportives
- Élaborer des projets d'animation socioculturelle
- Garantir un accueil convivial et chaleureux

## **ARTICLE 2 – FONCTIONNEMENT**

### **2.1 Déroulement du temps de midi**

Un repas est servi aux jeunes par la société Eldora. Le jeune est tenu de débarrasser son plateau-repas avant de quitter le Relax'Resto.

### **2.2 Badge code-barres**

Une carte à code-barres unique, valable pour les dispositifs de gland.monportail.ch de la 5P à la 11S – RAC est remise à votre enfant. Il doit :

- la conserver jusqu'à la fin de sa scolarité à Gland
- la présenter à l'intervenant qui contrôle et valide sa présence

En cas de perte ou de casse, le code-barre est visible sur :

Gland.monportail.ch – Menu – Mes enfants

La carte peut aussi être à nouveau commandée, au prix de CHF 5.- (en cas de réimpression), par mail à [enfance@gland.ch](mailto:enfance@gland.ch).

## ARTICLE 3 – INSCRIPTION – TYPES D’ABONNEMENT – MENUS - CONFIRMATION

### 3.1 Inscription

Tous les dispositifs parascolaires de la Ville de Gland sont gérés sur <https://gland.monportail.ch> (selon article 11 ci-dessous).

### 3.2 Types d’abonnement

#### a. Abonnement « régulier »

Le représentant légal inscrit son enfant avec une participation minimum d’un jour fixe par semaine.

#### b. Abonnement « occasionnel » (sans jour fixe)

Le représentant légal inscrit son enfant sans jour fixe défini à l’avance. L’inscription pour le repas du midi doit se faire, au plus tard, avant 8h00 le jour même.

#### c. Abonnement « garde partagée »

Sur la base d’une convention de divorce, il est possible de conclure un abonnement « garde partagée ». La demande doit être annoncée par mail à [enfance@gland.ch](mailto:enfance@gland.ch).

### 3.2 Menus

Les élèves ont à choix, soit un repas chaud, soit un sandwich. Ces menus sont disponibles sur :

- [gland.monportail.ch](https://gland.monportail.ch) – Menu – Repas de la semaine
- <http://restaurant-grand-champ.eldora.ch/fr/accueil.html>

Toute modification doit impérativement être signalée avant 8h00 chaque matin.

Passé ce délai, seul le menu « Fourchette Verte » sera servi, ce qui permet d'assurer la bonne organisation de la cuisine et de respecter les délais de préparation.

- Fourchette Verte Menu par défaut (sur plateforme)
- Escale
- Pizza
- Sandwich avec garnitures à choix :  
Poulet curry, Jambon de dinde, au thon, au gruyère, au salami
- Pique-nique Apporté de la maison

### 3.3 Confirmation d’inscription

Les inscriptions sont traitées par ordre d’arrivée. Les réservations ne sont possibles que dans les sept jours suivant la date de la demande. Un mail automatique est envoyé via [gland.monportail.ch](https://gland.monportail.ch) pour la confirmation de l’inscription. Le contrat est validé sur [gland.monportail.ch](https://gland.monportail.ch) à condition qu’aucun solde ne soit dû et qu’aucune procédure de recouvrement ne soit en cours.

## ARTICLE 4 – MODIFICATION - RENOUELEMENT

### 4.1 Modification de contrat et résiliation de contrat

Toute modification de contrat doit faire l’objet d’une demande écrite et datée par le représentant légal, au plus tard un mois à l’avance pour la fin du mois suivant. Les mêmes modalités sont applicables à la résiliation.

### 4.2 Renouvellement

Chaque année scolaire, le représentant légal doit inscrire, à nouveau, son enfant sur la plateforme [gland.monportail.ch](https://gland.monportail.ch).

## ARTICLE 5 - SANTE

### 5.1 Régimes alimentaires

Tout régime alimentaire spécifique tel qu’allergie-s, intolérances ou autre, doit être détaillé au moyen du formulaire Eldora « Demande de régime alimentaire et intolérance ». Ce document, également disponible sur notre plateforme, doit être attesté par le médecin traitant de votre enfant (pédiatre ou allergologue).

## 5.2 Alternatives aux repas servis par Eldora en cas d'allergie

Lorsque Eldora ne peut pas garantir un régime alimentaire prescrit par un médecin, deux possibilités s'offrent au représentant légal :

- Pique-nique apporté de la maison.
- La mise en place de repas « Nutrisens » peut être envisagée, au même tarif de base.  
<https://www.nutrisens.com/solution/cuisinier-solutions-pour-les-allergies-alimentaires>

Il est du devoir du représentant légal de respecter les procédures indiquées ci-dessus. En cas de non-respect de celles-ci, l'Office de la jeunesse décline toute responsabilité si l'enfant ingère un aliment qu'il ne peut pas consommer.

## ARTICLE 6 – GESTION DE L'ACCIDENT

### 6.1 Accident de l'enfant

En cas d'accident, deux procédures d'urgence sont mises en place :

- **Accident -> AMBULANCE -> ☎ 144**
- **Accident ne nécessitant pas l'ambulance :**

Le responsable du Centre de rencontre et de loisirs appelle le représentant légal ou une personne de confiance, désignée par celui-ci, pour venir chercher l'enfant. Si personne ne peut se déplacer, l'enfant est accompagné en taxi jusqu'aux urgences de l'hôpital le plus proche. La facture est à la charge du représentant légal. L'enfant doit être au bénéfice d'une assurance-accident.

## ARTICLE 7 – ABSENCES - DÉCISIONS SCOLAIRES

### 7.1 Signaler les absences

Toute absence doit être signalée, dès que possible,

- Sur la plateforme [gland.monportail.ch](http://gland.monportail.ch) (jusqu'à 8h00 le jour-même)
- Ou par téléphone : + 41 22 354 55 41

24 heures à l'avance, par e-mail : [enfance@gland.ch](mailto:enfance@gland.ch)

Si un jeune ne s'est pas présenté, un mail automatique d'avertissement est envoyé au représentant légal depuis la plateforme [gland.monportail.ch](http://gland.monportail.ch).

### 7.2 Décisions scolaires

En cas de modification d'horaires ou congé spécial annoncé par l'école, le Relax'Resto reste ouvert selon l'horaire annoncé à l'article 1.1 ci-dessus.

## ARTICLE 8 – MODALITES FINANCIERES

### 8.1 Prépaiement

Une fois l'inscription validée, le représentant légal doit réaliser un prépaiement sur le compte personnel de [gland.monportail.ch](http://gland.monportail.ch). Les coordonnées se trouvent dans la rubrique « Paiements » du MENU.

- Le montant sur le compte personnel [gland.monportail.ch](http://gland.monportail.ch) doit toujours être égal ou supérieur à CHF 30.-.
- Dans le cas contraire, un mail automatique est envoyé, par le système. Il est indispensable d'effectuer un versement dans les plus brefs délais.
- En cas de solde négatif au terme de l'année scolaire en cours, le contrat ne pourra pas être renouvelé pour l'année scolaire suivante.
- Après recharge du compte, il sera possible, en fonction des places disponibles, de procéder à une nouvelle inscription en ligne.

#### Montant du repas

- Fourchette Verte – Escalé CHF 8.-
- Pizza CHF 7.-
- Sandwich CHF 4.-

En cas d'absence annoncée avant 8h00, le jour même, aucun frais n'est facturé.

En cas d'absence **annoncée après 8h00**, la totalité des prestations journalières est facturée.

Sans inscription, le jeune peut être accueilli moyennant des frais supplémentaires de CHF 3.-

#### 8.2 Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement, l'Office de l'enfance, en collaboration avec le Service des finances, prend toutes les mesures utiles afin de recouvrer le montant dû, notamment en adressant un courrier au représentant légal afin de lui rappeler que son solde est négatif. Des frais de rappel peuvent être appliqués.

Si le défaut de paiement devait atteindre, soit :

- Un solde négatif de plus de CHF 200.- durant 60 jours ;
- Tout montant ouvert depuis plus de 180 jours,

le Service des finances se verra contraint d'introduire une réquisition de poursuite (après rappel et mise en demeure).

Dès que la procédure de poursuite est engagée, les contrats sont résiliés, avec effet immédiat. Dès lors que le Service des finances, de l'économie et des sports obtient confirmation de l'Office des poursuites que la dette et l'ensemble des frais de poursuite sont intégralement payés auprès de l'Office des poursuites, il sera possible, sous réserve de places disponibles, de procéder à une nouvelle inscription en ligne.

#### ARTICLE 9 – DOMMAGE A LA PROPRIETE – ASSURANCE RC

##### 9.1 Dommages à la propriété

Les dommages à la propriété (détériorations immobilières/dégâts mobiliers) consécutifs à un comportement inadéquat de l'enfant sont à charge du représentant légal et les frais lui sont facturés.

##### 9.2 Responsabilité civile

Le représentant légal certifie lors de l'inscription qu'il est bien assuré en responsabilité civile.

#### ARTICLE 10 – RESPECT DE LA DIRECTIVE – EXCLUSION DE L'ENFANT

##### 10.1 Respect de la directive

Lors de l'inscription au dispositif, le représentant légal s'engage à respecter la présente directive.

##### 10.2 Exclusion de l'enfant

Le Service de l'enfance et de la jeunesse attire l'attention du représentant légal sur le fait qu'un jeune peut être exclu temporairement ou définitivement si son comportement perturbe gravement la bonne cohésion du dispositif ou met en danger un ou plusieurs autres jeunes ou le personnel encadrant.

#### ARTICLE 11 – GLAND.MONPORTAIL.CH – Extrait « Politique de protection des données MonPortail »

Le document est visible sur [gland.monportail.ch](http://gland.monportail.ch) – Menu – Téléchargements

##### 11.1 Gland.monportail.ch

L'application MonPortail ([gland.MonPortail.ch](http://gland.MonPortail.ch)) permet de mettre en œuvre un socle de prestations parascolaires assumant une mission éducative, sociale et préventive (restauration scolaire - MaCantine, devoirs accompagnés - MesDevoirs, centre aéré durant les vacances scolaires - MesLoisirs, sports scolaires facultatifs - MesSports) pour les enfants de la Ville de Gland.

Pour la Ville de Gland, la protection et la sécurité des données font partie de nos priorités. Par cette déclaration, nous souhaitons vous informer sur la manière dont les données personnelles que vous enregistrez dans l'application MonPortail sont traitées.

### 11.2 Double authentification

Pour renforcer la sécurité de vos données, MonPortail met en œuvre, selon la configuration définie par la Ville de Gland, un système de double authentification lors de la connexion à l'application. Ce dispositif de sécurité supplémentaire permet de vérifier votre identité par deux moyens différents, généralement par la combinaison d'un mot de passe et d'un code temporaire envoyé sur votre téléphone portable ou par e-mail. Cette mesure technique conforme aux exigences de la LPD offre une protection accrue contre les accès non autorisés à vos données personnelles et à celles de vos enfants.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

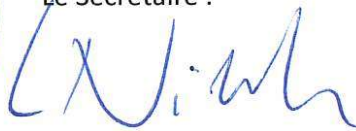
La Syndique :



C. Girod



Le Secrétaire :



L. Nizzola

Gland, le 1er juin 2026

---